

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 25/03/2025

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 1 AVR. 2025

Délibération N°2025-12

OBJET : Adoption d'une convention de partenariat entre le CCAS et le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Prévention Retraite Ile-de-France » pour l'organisation d'actions de prévention destinées aux seniors

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.312-1 ;

Considérant l'intérêt d'organiser des actions de prévention destinées aux seniors telles qu'elles sont proposées par le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Prévention Retraite Ile-de-France » (PRIF) ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités du partenariat avec le PRIF par voie de convention ;

DELIBERE,

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Champigny-sur-Marne et le groupement de coopération « Prévention Retraite Ile-de-France » pour l'organisation d'actions de prévention destinées aux seniors.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, Président du CCAS ou sa Vice-Présidente à signer ladite convention.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité

Laurent JEANNE





VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- 1 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 25 MARS 2025

**Point n°6 : Adoption d'une convention de partenariat entre le CCAS
et le groupement de coopération sociale et médico-
sociale Prévention Retraite Ile-de-France pour organiser
des actions de prévention**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois de mars à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF à partir de 17h30
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusé(e)s :

Madame Sabrina ABCHICHE

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 19 mars 2025